

Assemblée générale de l'AMIG du 21 novembre 2013

Salle Opéra 0-202

Début : 19h15

Fin : 21h10

Ordre du jour :

01. *Approbation de l'ordre du jour.*
02. *Approbation du procès verbal de l'AG du 30.11.2012.*
03. *Rapport d'activités du comité.*
04. *Application du Règlement des Services Médicaux (RSM) aux HUG et lissage des heures de travail sur 2 semaines, situation actuelle et future stratégie de l'AMIG.*
05. *Retour de la clause du besoin, implication pour nos membres.*
06. *Réintégration de la nouvelle Commission quadripartite.*
07. *Secrétaire général de l'AMIG, possibilité de créer ce poste pour un juriste / avocat.*
08. *Identité visuelle, site internet et visibilité de l'AMIG.*
09. *Comptes 2012 et rapport des vérificateurs des comptes.*
10. *Comptes provisoires 2013.*
11. *Budget 2014, cotisations 2014.*
12. *Élection des vérificateurs des comptes.*
13. *Décharge du comité.*
14. *Élection du comité.*
15. *Élection de la secrétaire.*
16. *Élection du président.*
17. *Les membres de l'AMIG ont la parole.*
18. *Divers.*

01. Approbation de l'ordre du jour

Le président souhaite la bienvenue aux membres et présente l'ordre du jour qui est approuvé.

02. Approbation du procès verbal de l'AG du 30 novembre 2012

Il n'y a pas d'objection. Le procès verbal est approuvé.

03. Rapport d'activités du comité

Le comité s'est réuni à 9 reprises.

Il a été présent notamment dans les commissions suivantes :

- Commission paritaire HUG-AMIG

Représentants : Ebrahim Khabiri et Alexis Zawodnik (2 membres)

Thèmes abordés : uniformisation des horaires continus (urgences, soins intensifs, ...) et problèmes concernant le décompte des heures de travail en pédiatrie (soirée et week-end) qui ont été réglés dans le respect et le règlement de la loi.

- Conseil médical d'établissement

Représentant : Natacha Premand (1 membre choisi dans une liste de 2 candidats)

Buts : décision sur les nominations d'adjoints, stratégie médicale des HUG, etc.

- Comité central de l'ASMAC (association-mère de l'AMIG)

Représentants : Alexis Zawodnik et Hervé Spechbach. Nous avons 3 droits de vote, indépendamment du nombre de représentant de l'AMIG présent. Le comité siège 2x/an.

C'est l'exécutif de l'ASMAC. Il rejoint les discussions politiques, mène ses propres campagnes (clause du besoin, caisse unique, ...).

- Comité directeur de l'ASMAC

Représentant : Hervé Spechbach.

C'est le législatif de l'ASMAC.

- Chambre médicale de la FMH

Représentants: Hervé Spechbach, Guillaume Favre, Andréa Rudaz et Yan Beauverd.
Suppléants : Ebrahim Khabiri, Alexis Zawodnik.

Il y a environ 200 membres présents à la Chambre médicale : 100 membres pour les cantons, 100 pour les spécialités. L'ASMAC a environ 40 sièges, ce qui fait d'elle l'organisation médicale principale. Nous avons droit pour l'AMIG à deux personnes fixes (+ les membres siégeant à l'Assemblée des délégués FMH), et 3 suppléants par délégués.

L'assemblée des délégués a lieu 2x/an.

- Assemblée des délégués de la FMH

Représentants : Hervé Spechbach et Guillaume Favre.

Elle existe depuis 4-5ans. C'est un lieu plus d'échanges, on y rencontre différents acteurs du système de santé. Il n'y a que 35 personnes présentes.

04. Application du Règlement des Services Médicaux (RSM) aux HUG et lissage des heures de travail sur 2 semaines : situation actuelle et future stratégie de l'AMIG

Rappel : le lissage était un des points de négociation pour obtenir le RSM avec le contrat à durée indéterminée. L'AMIG était pour, sous réserve de l'approbation du SECO qui ne l'a jamais donnée. Le point a été abordé avec les HUG lors de la dernière Commission paritaire HUG-AMIG. Le dossier n'a pas avancé jusqu'à présent.
Quelle stratégie devons-nous adopter ?

Discussion :

En chirurgie : le lissage ne valorise pas par rapport aux heures supplémentaires effectuées. Certains médecins ont perdu beaucoup d'argent. Un groupe de réflexion a été créé. Par ailleurs la prime a été supprimée. C'est donc un manque à gagner en chirurgie.

Dans d'autres départements (comme en gynécologie), la qualité de vie a été améliorée.

En médecine interne : rien n'a changé.

Aux urgences : la situation est correcte.

On ne devrait pas réfléchir en termes d'argent (politique privée) et il vaudrait mieux envisager une politique publique.

La problématique est que dans chaque service la situation est différente, mais il faudrait surtout savoir si les heures supplémentaires seraient payées si on abandonnait le lissage à deux semaines. Mais attention à la qualité de vie : moins d'heures, mais tous les jours au travail, est-ce cela que nous voulons ?

Avec ce système, en tout cas, les HUG ont fait passablement d'économies.

Ne serait-ce pas là une manière de ne pas engager des personnes supplémentaires ?

A Berne, on n'est pas favorable au lissage à deux semaines. Partout ailleurs, c'est le lissage à 1 semaine, en tout cas sur le papier.

En tout cas, il faut relever la bonne entente lors des Commissions paritaires HUG-AMIG.

Faut-il dénoncer la situation à l'OCIRT ? Depuis 1 an, il y a le statu quo.

Au vote consultatif

-Qui est favorable au lissage sur 2 semaines dans l'institution ?
6 pour / 4 contre (qui sont pour le lissage à 1 semaine) / 6 abstentions

Au vu des résultats quasi moitié-moitié, proposition est faite de créer un groupe de travail au niveau du comité, voire plus large (idéalement il faudrait qu'il y ait un membre au moins de chaque département) pour approfondir cette réflexion ; et envisager de faire un sondage à tous nos membres.

Par ailleurs il est important de garder la pression sur le fait que cette situation reste illégale sans l'accord du SECO.

05. Retour de la clause du besoin, implication pour nos membres

Nous assistons au retour de cette clause qui avait été levée en décembre 2011, car certains cantons ont eu peur de voir affluer des médecins étrangers et craignaient des départs massifs des hôpitaux. Après de longues négociations, une nouvelle clause du besoin a vu le jour, pour une durée de 3 ans, exigeant la pratique de 3 ans dans un hôpital ou un cabinet de formation reconnu en Suisse avant de pouvoir obtenir un droit de pratique / numéro de concordat. Cette clause touche toutes les personnes travaillant dans l'ambulatoire, y compris à l'hôpital semble-t-il.

Qu'en sera-t-il dans 3 ans ? La réflexion au niveau fédéral est déjà en cours.

06. Réintégration de la nouvelle commission quadripartite

Représentant : Hervé Spechbach avec un suppléant.

Il y aura 3 séances par année.

A la base elle servait pour la planification sanitaire et la remise de gré à gré. Elle a été active durant la première mouture de la clause du besoin. L'AMIG en faisait partie.

L'AMIG s'était retirée de cette commission car les faits soumis étaient biaisés et des grés à gré étaient donnés avec des passe-droits douteux.

Elle avait été dissoute quand la clause du besoin a disparu.

La commission a été recrée, notamment semble-t-il pour y intégrer des médecins étrangers qui n'ont pas effectué leur 3 ans en Suisse.

L'AMIG est totalement opposée au gré à gré, donc il est important qu'on y soit représenté. A l'heure actuelle, la nouvelle commission quadripartite ne souhaite pas réintroduire le gré à gré.

On pourrait transiger pour les cas qui peuvent produire une preuve écrite d'un engagement antérieur à la clause (cela correspondrait à 10 cas).

Mais il y a un problème avec la facturation ambulatoire hospitalier : ils ont besoin d'un droit de pratique pour pouvoir facturer. Par conséquent il est nécessaire d'avoir un droit de pratique, donc 3 ans d'institution, ce qui n'est pas le cas de bien des médecins étrangers travaillant actuellement.

Pour les HUG, l'idéal serait d'avoir des droits de pratique au porteur.

07. Secrétaire général de l'AMIG : possibilité de créer ce poste pour un juriste/avocat

Au vu du renouvellement régulier tant des membres du comité que du président de l'AMIG, les questions de la continuité, de la transmission des informations, de la gestion sur le long terme de certains dossiers se posent.

Par ailleurs, c'est une exigence de l'ASMAC que chaque section ait un secrétaire générale, clause qui n'est pas remplie actuellement par Genève.

De plus, Genève est le seul canton qui n'a pas de juriste dans son comité.
Davantage qu'une simple question juridique, un secrétaire générale peut parler plus librement qu'un membre de l'AMIG.
C'est pourquoi le comité souhaiterait engager un juriste ou un avocat qui siégerait à notre comité et qui nous représenterait à l'extérieur.

Nous travaillons actuellement avec BMG avocats pour des cas juridiques entre un de nos membres et l'institution ou un département. On les paie au cas par cas pour les 5 premières heures qui sont prises en charge par l'AMIG (jusqu'à 565.-/heure pour le tarif associé), ensuite c'est Fortuna qui prend en charge jusqu'à 250.-/heure, le solde étant à notre charge (si le comité le décide) ou à la charge du membre ; pour le moment la majorité des cas ont été résolus les 5 heures.

Voici la proposition de BMG avocats : 1000.-/comité (soit 4 heures de travail).
La représentation lors des rencontres des juristes de l'ASMAC est prise en charge par l'ASMAC.

Discussion :

Il est important de maîtriser l'allemand.
Qu'en est-il en cas d'annulation d'un comité ?
Attention on n'a pas toujours des questions juridiques à chaque comité, leur présence est-elle donc nécessaire à chaque fois ou seulement 1 comité sur 2 ?
Le but est aussi qu'ils gèrent les problèmes de nos membres et leur répondent par mail.
Avantage : c'est important d'avoir un œil externe.
L'avantage de BMG avocats est qu'ils nous connaissent déjà et nous aussi, vu qu'on travaille avec eux à notre satisfaction. De plus ils ont bonne réputation sur la place de Genève.

Vote

-pour la création d'un poste de secrétaire générale tenu par un juriste :
unanimité (15 oui)

-entrée en matière sur la proposition de BMG avocats, en partant de l'idée de négocier leur proposition de contrat : unanimité (15 oui)

Le nouveau comité les contactera pour les informer de notre intérêt à entrer en négociation avec eux.

08. Identité visuelle, site internet et visibilité de l'AMIG

On a changé notre logo ; il est plus moderne.
Nous avons également un nouveau site web, qui est plus fonctionnel.
Ce travail a pris une année au comité. Jérôme Goncerut a été notre chef de projet et a été rémunéré pour son travail.

Le nouveau site web de l'AMIG est en ligne sous www.amig.ch

On y trouve toutes les informations concernant les conditions de travail et de formation à Genève, ainsi que les démarches à effectuer pour ouvrir un cabinet médical dans le canton.
Il y a aussi une plateforme d'offres d'emplois et de temps-partiel déjà disponible sur notre site pour les offres de Genève et à venir prochainement pour celles de Vaud.

Nous commençons également à être présents sur les réseaux sociaux:

Facebook: <https://www.facebook.com/pages/AMIG/313187765486574>

Twitter: https://twitter.com/amig_ch

09. Comptes 2012 et rapport des vérificateurs des comptes

a) Bilan et comptes du 01.01.2012 au 31.12.2012

Compte d'exploitation du 01.01.2012 au 31.12.2012

Produits		Charges	
Cotisations membres	65'219.35	Charges personnel	
Produits financiers	1'836.55	Avocat	13'911.45
Produits des titres	12'158.15	Secrétaire	900.00
		Loyer	12'000.00
		Charges financières	665.42
		Charges administratives	5'632.10
		Impôts	1'232.80
		Charges informatiques	9'894.90
		Frais divers	9.90
		Amortissement	662.00
		Bénéfice	34'305.48
Total	79'214.05	Total	79'214.05

A relever :

-le poste de l'avocat est en baisse par rapport aux années précédentes.

-un bénéfice de 34300.-

Bilan au 31.12.2012

Actifs		Passifs	
Liquidités		Fonds propres	
Banque UBS c/courant	147'453.31	Capital	491'049.23
Banque UBS c/épargne	99'825.92		
Fonds de placement			
Titres	243'110.00		
Matériel			
Ordinateurs & Mobilier	660.00		
Total	491'049.23	Total	491'049.23

b) Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs aux comptes Gilles Eperon et Maud Camp-Wachsmuth ont contrôlé les comptes et les ont approuvés tels que présentés ; ils proposent de donner décharge au Comité. Ils sont remerciés pour leur travail.

Vote :

Les comptes sont approuvés par l'Assemblée générale à l'unanimité.

10. Comptes provisoires 2013 2012, budget 2014, cotisations 2014

Compte d'exploitation provisoire arrêté au 30.09.13 incluant une projection des recettes et dépenses jusqu'au 31.12.2013

Produits		Charges	
Cotisations encaissées	52'453.50	Charges personnel	
Produits financiers	1'807.00	Avocat	13'076.75
Produits des titres	100.00	Secrétaire	820.00
Perte prévue	26'630.78	Loyer	12'000.00
		Charges financières	800.78
		Charges administratives	7'759.00
		Impôts	1'377.75
		Charges informatiques	9'617.00
		Marketing	
		Site web	31'580.00
		Stylos	3'300.00
		Amortissement	660.00
Total	80'991.28	Total	80'991.28

A relever :

- le poste important pour le marketing 34880.- (ce n'est pas juste la création d'un site web, mais aussi l'étude d'un logo, de la papeterie, la rétribution du chef de projet). Ce tarif élevé correspond à 4 mois du salaire d'un médecin ! Il s'agit d'un fait unique.
- la baisse de la rentrée des cotisations, suite à la diminution des cotisations décidée lors de notre dernière assemblée générale.
- le produit ou la perte des titres devra être ajusté.

Bilan provisoire au 30.09.2013, avec une projection des transitoires jusqu'au 31.12.2013

Actifs		Passifs	
Banque c/courant	155'396.31	Créanciers	35'060.00
Banque c'épargne	99'383.04	Capital	491'049.23
Fonds de placement	244'599.10		
Produits à encaisser	100.00		
Perte envisagée	26'630.78		
Total	526'109.23	Total	526'109.23

11. Budget 2014, cotisations 2014

	Budget 2014	Budget 2013	Budget 2012
RECETTES	72'000.00	55'000.00	70'000.00
Cotisations membres	(cotisation à 80 frs)	(cotisation à 60 frs)	(cotisation à 70 frs)
DEPENSES			
Maintenance info	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Mobilier/Matériel info	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Personnel	1'000.00	1'000.00	1'500.00
Loyer	12'000.00	12'000.00	12'000.00
Fournitures de bureau	500.00	500.00	500.00
Imprimerie	0.00	0.00	500.00
Amortissements	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Impôts	1'500.00	2'500.00	2'000.00
Avocats	15'000.00	25'000.00	30'000.00
Frais Comité + internet	17'000.00	15'000.00	12'000.00
Fête de l'AMIG	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Secrétaire général	15'000.00		
Chef-fe-s de projet	4'000.00		
Total dépenses	70'000.00	60'000.00	62'500.00

Discussion

La diminution des membres explique la différence des recettes pour les années 2012 et 2014 et ce malgré une hausse des cotisations.

Avec l'arrivée d'un secrétaire général, faut-il diminuer le dédommagement au président qui est actuellement versé sous forme de loyer à 1000.-/mois ? Le secrétaire général ne va pas faire à la place du président mais avec le président.

Faut-il arriver à une rémunération des membres du comité ? Non pour la plupart, le paiement des frais internet, ainsi que les repas offerts à l'issue des comités sont une forme de compensation suffisante.

Faut-il intégrer dans le poste « Frais de comité » les rubriques internet, repas, loyer ? Il ne faut pas mélanger le plaisir, l'associatif, le bénévolat et le travail.

Décision et vote

Il est décidé de réfléchir avec le comité 2014 pour changer les postes et montants du budget pour l'exercice 2015.

Après d'âpres discussions, le budget 2014 est accepté tel que présenté à l'unanimité (15 oui).

Cotisations 2014

Au vu de la décision au point 07 de l'ordre du jour d'engager un secrétaire général et afin que l'exercice comptable 2014 ne soit pas trop négatif, le comité propose d'augmenter nos cotisations (actuellement à CHF 60.-) et ce malgré notre fortune, car avoir de l'argent de réserve nous permet de réagir aux situations imprévues, de faire des campagnes

Au vote : 4 personnes sont pour les mettre à CHF 60.-
 7 personnes sont pour les mettre à CHF 70.-
 2 personnes sont pour les mettre à CHF 80.-
 2 abstentions

A la majorité, les nouvelles cotisations se monteront désormais à CHF 70.00.-

Il faudra en informer l'ASMAC.

Il sera important de bien expliquer aux membres le pourquoi de ces changements : baisse des cotisations en 2013, augmentation en 2014. Ils sont notamment dus à la création du site web et de l'engagement d'un secrétaire général ; les membres peuvent donc s'attendre à un meilleur service juridique.

12. Élection des vérificateurs des comptes

Edite Brandao-Farinelli et Leila Ben Hammoud se proposent pour vérifier les comptes 2013. Elles sont élues avec reconnaissance.

13. Décharge au comité

Décharge est donnée au comité sortant pour son activité durant l'année écoulée et ce à l'unanimité (14 oui).

Comité sortant :

- **Président:** Alexis Zawodnik (pharmaco)
- **Vice-présidents:** Hervé Spechbach (Med int), Ebrahim Khabiri (chir C-vasc)
- **Trésorière :** Tatiana Roiron (Informatique médicale)
- **Membres:** Laetitia Ribordy (Gynéco),
Anne-Laure Germond-Goncerut (Anesthésie),
Isabelle Eperon (Gynéco),
Thomas Agoritsas (Med int),
Delphine Arni (ped),
Alain-Stéphane Eichenberger (Anesth),
Natacha Premand (psychiatrie),
Andréa Rudaz (SMPR, DAME),
Sylvain De Lucia (SMPR),
Guillaume Favre (Psy),
Christophe Marti (Med int),
Yan Beauverd (Med int)
- **Webmaster:** Jérôme Goncerut (Anesthésie)
- **Secrétariat:** Nathalie Pozzi

Remerciements aux partants:

Delphine Arni
Alain-Stéphane Eichenberger
Isabelle Eperon
Guillaume Favre
Christophe Marti
Andréa Rudaz
Alexis Zawodnik

14. Élection du comité

Se représentent:

Thomas Agoritsas (Med int) – avec dérogation géographique

Yan Beauverd (Med int)

Sylvain De Lucia (SMPR)

Anne-Laure Germond-Goncerut (Anesthésie)

Jérôme Goncerut (Anesthésie)

Ebrahim Khabiri (chir C-vasc)

Natacha Premand (psychiatrie)

Laetitia Ribordy (Gynéco)

Tatiana Roiron (Info médicale)

Hervé Spechbach (Med int)

Nouveaux candidats:

5 nouvelles personnes se présentent :

Stéphanie Alzuphar (gynéco)

Marie-Josée Daly (SMIG)

Christophe Gallay (SMIG)

Sandra Marras (gynéco)

Damiano Mugnai (chir cardio vas)

Vote :

Le nouveau comité est élu à l'unanimité (15 oui).

Bravo et merci pour leur futur investissement !

15. Élection de la secrétaire

Le comité propose de reconduire Nathalie Pozzi (hors HUG) dans sa fonction de Secrétaire-comptable (prise des PV, établissement des comptes, déclaration d'impôts).

Vote : Oui à l'unanimité (15 oui) avec de chaleureux applaudissements.

16. Élection du Président

Nous devons enregistrer le départ de notre président actuel Alexis Zawodnik pour des raisons géographiques.

Mots du président sortant

Cette année a été très enrichissante, intéressante. Il a beaucoup appris et a apprécié le dynamisme du comité et les bons repas !

Remerciements

Le président sortant est remercié pour son travail effectué.

Candidature

Nous avons un candidat en la personne de Ebrahim Khabiri.

Il serait assisté de 2 vice-présidents : Hervé Spechbach et Christophe Gallay.

Présentation du candidat : Ebrahim Khabiri

Il a fait toutes ses études à Genève. Il est entré aux HUG en 1989.

Actuellement il est en chirurgie cardio-vasculaire, mais il a décidé de lever un peu le pied et sera prochainement en médecine communautaires aux urgences.

Il était chef de clinique, puis depuis juin 2013 il est devenu médecin associé.

En janvier 2014 il redeviendra chef de clinique aux urgences à 50%.

Actuellement il fait 45% en chirurgie cardio-vasculaire, 25% aux urgences, soit 70% comme médecin associé.

Au comité de l'AMIG depuis l'an passé, en tant que vice-président, poste qu'il a trouvé très intéressant, il a participé notamment à la Commission paritaire HUG-AMIG.

Il souligne toutefois qu'il ne possède pas forcément les compétences de certains autres membres du comité (d'autres sont en effet plus syndicalistes que lui et ont une plus grande connaissance de certains dossiers).

Toutefois il estime que la vie est assez dure comme cela, sans nous rajouter des bâtons dans les roues (certes les patients sont notre passion, mais pas le fait d'être écrasés par nos chefs).

Il faut faire attention, en général quand les citrons n'ont plus de jus on les jette. Lui, il est contre l'idée de jeter les citrons pressés car finalement les zestes sont également très bons.

Pour la durée du mandat, il envisage de rester un peu plus d'une année à la présidence. Alexis Zawodnik a fait du très bon travail mais sur un an seulement, c'est dommage !

Discussion

Ebrahim Khabiri est quelqu'un de stable. Il connaît très bien les HUG et a montré un excellent engagement comme vice-président de l'AMIG durant l'année écoulée.

Il sera attentif à bien faire la part des choses.

Sa présidence mettra un éclairage sur la chirurgie, absente depuis longtemps du comité de l'AMIG.

Son respect de la collégialité et sa maturité sont salués.

A la commission paritaire, il est très apprécié.

Il sera chapeauté par deux vice-présidents, et il s'agira de bien répartir les tâches en commissions.

Au vote

A l'unanimité (14 voix), Monsieur Ebrahim Khabiri est élu à la présidence de l'AMIG.

17. Les membres de l'AMIG ont la parole

Sylvain De Lucia souhaiterait à l'avenir pouvoir se prononcer en assemblée générale sur le programme de l'année à venir (thèmes, dates fixées, priorités, ...).

Ebrahim Khabiri informe que la prochaine commission paritaire aura lieu le 2 décembre et apportera des nouvelles sur le lissage sur 2 semaines. Ceux qui souhaitent voir d'autres points figurer à l'ordre du jour doivent l'en informer.

Un prochain comité se tiendra en décembre afin de déterminer la répartition des commissions.

Question d'un membre sur les heures travaillées de nuit : faut-il rediscuter les conditions salariales (les 25 premières nuits ne sont pas payées en argent) ? Faut-il attendre l'arrivée du projet SCORE?

Ce sera important d'avoir cette discussion avec le directeur des ressources humaines, avec MM. Levrat et Dayer, mais sur la base d'un dossier préparé.

18. Divers

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée générale est clôturée.

Nombres de membres présents : 15

Membres excusés : Delphine Arni, Andréa Rudaz, Natacha Premand, Philippe Cottet.

Le Président sortant

Le nouveau Président

La secrétaire

Alexis Zawodnik

Ebrahim Khabiri

Nathalie Pozzi

Genève, le 1er décembre 2013.